



demande de renseignements sur tutelle dettes et donation

Par **eglantine64**, le 17/05/2010 à 16:21

tout d'abord bonjour je vous expose notre cas ma grd mere habite la maison mitouenne a la notre la ou elle vit il est marque sur l'acte notarie quelle possede un quart en usufruit et sa fille (ma mere) a les trois quarts en pleine propriete et un quart en nue propriete quesque cela veut dire

d'autre part ma grd mere a contracte des dettes qu'elle ne paye pas elle a eu la visite d'un huissier cela lui est egal elle dit qu'on ne peut rien faire a une vieille comme elle 89 ans nous avons ete obliges de demander une mise sous tutelle dont nous attendons la reponse personne de la famille ne veut etre tuteur ma grd mere ayant un caractere tres fort et ne nous ecoutant pas

tout cela pour en venir au fait ma mere comptait me faire donation du morceau ou vit ma grd mere tout en la laissant vivre la mais ayant toute ces dettes comment cela va til se passer peut on lui racheter l'usufruit si elle est sous tutelle nous nous posons bcp de questions car la banque de ma mere lui a dit quelle devrait rembourser les dettes de sa mere comme cest une ancienne maison de famille separee en deux cela nous arrangerait de recupperer le tout le cote de ma grd mere n'est pas du tout entretenu et aura bcp de travaux elle ne veut rien faire et meme nous on ne peut pas engager les travaux tant qu'elle y vit

j'espere avoir explique le cs et je remercie toute personne qui pourrait nous aider a demeler cette histoire qui nous tracasse vais je devoir payer ses dettes pour recupperer le morceau de maison